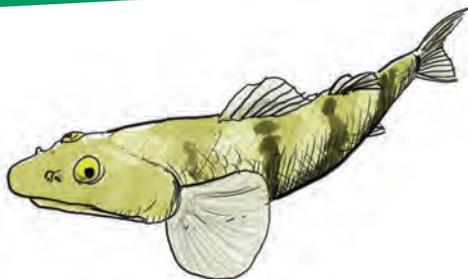
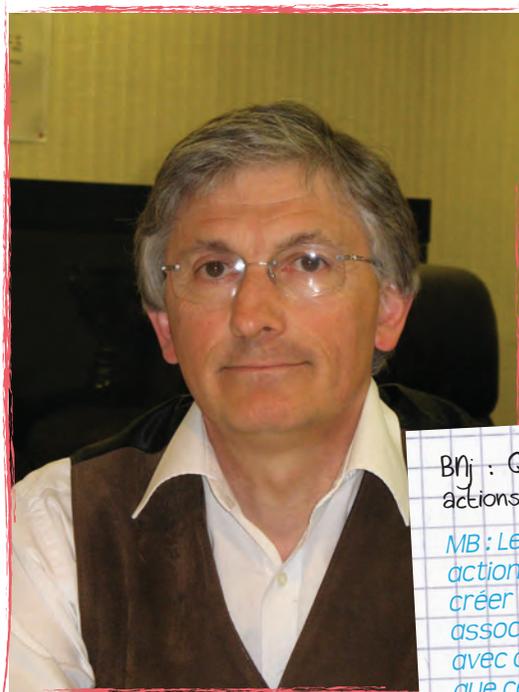


ASSOCIATION

La Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ENTRETIEN AVEC MICHEL BREDEAU

Président fédéral

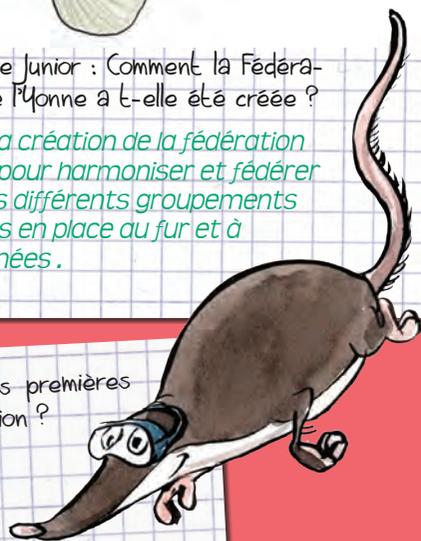


Bourgogne-Nature Junior : Comment la Fédération de Pêche de l'Yonne a-t-elle été créée ?

Michel BREDEAU : La création de la fédération est intervenue pour harmoniser et fédérer les activités des différents groupements de pêcheurs mis en place au fur et à mesure des années.

BNj : Quelles ont été les premières actions de votre association ?

MB : Les premières actions ont été de créer de véritables associations de pêche avec des statuts afin que celles-ci puissent avoir des pouvoirs réglementaires (lutte contre le braconnage par exemple) et des compétences en matière de gestion et de protection des milieux aquatiques.



BNj : Quel avenir souhaitez-vous à votre association ? Quelle orientation souhaitez-vous lui donner ?

MB : Pour les années à venir, comme pour l'année en cours, la fédération continuera ses actions dans le cadre de la défense des milieux aquatiques, développera des activités en faveur de l'halieutisme (aménagement des parcours de pêche «labellisés» pour les jeunes, les familles, mise en place de pontons pour les personnes à mobilité réduite, création de mise à l'eau pour les bateaux, pêches à thèmes comme par exemple les carpodromes etc...) et continuera, en faveur des jeunes, de dispenser son programme pédagogique dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de loisirs, d'encourager les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques à développer les ateliers pêche nature (écoles de pêche).



Frayère à brochets de Bonnard, ancien bras du Serein, nettoyé, enherbé et reprofilé en pente douce afin de permettre l'immersion du site dès la fin février.



Le Serein au Moulin salé

La Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une Association de type « Loi 1901 » reconnue d'utilité publique.

Buts de l'association

Ses principales actions s'orientent autour :

- De la surveillance des milieux aquatiques (lutte contre le braconnage, lutte contre les altérations de l'eau et des milieux aquatiques).
- De la protection des milieux aquatiques (restauration de zones humides favorables à la reproduction du poisson, amélioration de l'habitat piscicole, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, ...).
- Du développement et de la promotion de la pêche de loisir.

L'équipe technique se compose, quant à elle, d'une Secrétaire-Standardiste, de deux Agents de développement et d'un Chargé d'études. Cet effectif réduit confère une certaine polyvalence tant sur les plans administratif que technique aux trois techniciens de l'association. Pour mener à bien ses actions, la Fédération fait parfois appel à des partenaires financiers, principalement **la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)** pour les dossiers « halieutiques et milieux aquatiques » et **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie** pour tout ce qui concerne la protection et la restauration des milieux aquatiques.

FONCTIONNEMENT

La Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont le siège social se localise à Auxerre (26, Avenue Pierre de Courtenay) est dirigée par un conseil d'administration constitué de **15 membres élus** au sein des 50 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qu'elle gère.

Passé à poissons de l'Abbaye de la Pierre qui Vire destinée à rétablir la continuité écologique en amont et en aval d'un seuil sur le Cousin.





Atelier Pêche-nature

LES DIFFÉRENTES MISSIONS

La Fédération gère tout ce qui affère à la « **carte de pêche** ». A cet effet, elle est chargée de doter les AAPPMA en **cartes de pêche et timbres Co-tisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA)** ainsi que de **collecter le produit des ventes**.

En terme de restauration, de nombreuses zones de reproduction du Brochet ont été réhabilitées ces dernières années dans le département ; c'est le cas par exemple à Bonnard sur le Serein ou encore à Flogny La Chapelle sur l'Armançon.

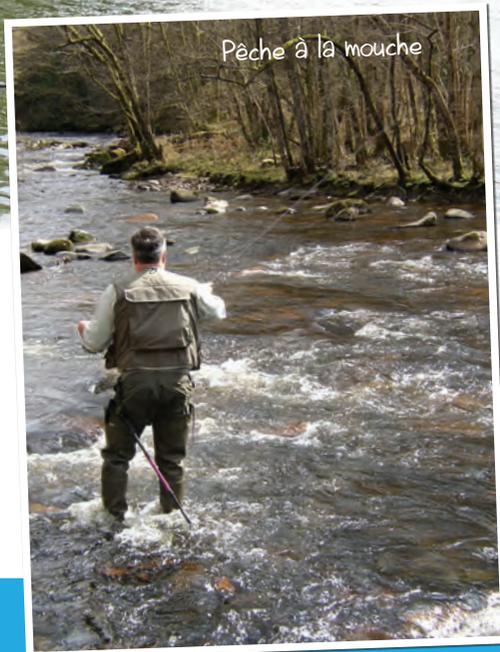
Pour ce qui est de la restauration de la continuité écologique, on peut citer la création d'une passe à poissons sur le Cousin, au niveau de l'Abbaye de la Pierre qui Vire.

On peut également citer des opérations ponctuelles comme les pêches de sauvetage (par exemple le Canal d'Epizy en 2011), les inventaires piscicoles ou la participation à des manifestations en vue de la promotion de la pêche (Ex: Fête de la Nature de Chablis).

Comment adhérer ?

Le seul fait d'acheter une carte de pêche constitue une adhésion.

Différentes cartes de pêche sont proposées au pêcheur en fonction de son âge, avec une carte à 5 € (pour l'année) pour les enfants de moins de 12 ans ou 16 € pour les 12-18 ans.



Pêche à la mouche

Les ateliers Pêche-nature

Les Ateliers - Pêche - Nature (A.P.N.) sont proposés par certaines AAPPMA. En 2012, on en recense 7 (Auxerre, Annay-sur-Serein, Aisy-sur-Armançon, Joigny, Migennes, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Villeneuve-sur-Yonne). Ces structures dirigées par des bénévoles peuvent accueillir les enfants à partir de sept ans mais également les adultes.

L'objectif des A.P.N. consiste à enseigner aux élèves les rudiments de la pêche afin qu'ils deviennent autonomes le plus rapidement possible.

En complément, la Fédération propose des animations auprès des enfants en intervenant dans les classes, à la demande des instituteurs.

A cet effet, en 2011, pas moins de 700 enfants ont reçu un enseignement théorique et/ou pratique sur la pêche et les milieux aquatiques.

Contact

Président : Michel BREDEAU

Fédération de l'Yonne
pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique
26, Avenue Pierre de Courtenay
89000 AUXERRE

